

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE MARDI 9 JUILLET 2002 (CALENDRIER ESTIVAL) DANS LA SALLE DU CONSEIL, 19 h

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

16h 30 **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»**
SALLE DE RÉUNION C-11, PLACE TOM DAVIES
Objet de la réunion : Questions de propriété, de litiges et de personnel

19 h **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

DÉLÉGATIONS

4. Plan financier à long terme : Présentation de Hemson Consulting Ltd.
 - M. John Hughes, Hemson Consulting Ltd

(À TITRE D'INFORMATION) {PRÉSENTATION DE DIAPOSITIVES}

5. Présentation de J.P. Graham, ingénieur d'usines, au sujet du partenariat de développement de Wind Farm.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {PRÉSENTATION DE DIAPOSITIVES}

6. Plans d'affaires : M. Mieto, administrateur en chef intérimaire

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {PRÉSENTATION DE DIAPOSITIVES}

{CARTABLE :PLANS D'AFFAIRES DES BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX- SOUS PLI SÉPARÉ}

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION

À cette étape de la réunion, le Conseil examinera, au moyen d'une résolution, les recommandations adoptées par le Comité de planification. Toute question concernant les recommandations devrait être adressée au conseiller Kilgour, président du comité de planification.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-13 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

Seuls les changements se rapportant à des erreurs ou à des omissions d'une réunion précédente pourront être effectués lors de l'adoption du procès-verbal. Tout autre commentaire sera irrecevable.

- C-1 Rapport n° 33, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 juin 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-2 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2002 du Comité de dépouillement des soumissions.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE, PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-3 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2002 du Comité de dépouillement des soumissions.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE, PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2002 de la Commission de conservation du district du nickel.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE, PROCÈS-VERBAL REÇU)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

PROCÈS-VERBAL (suite)

- C-5 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2002 de la Société de logement du Grand Sudbury.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE, PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-6 Rapport n° 6, Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2002 du Conseil d'administration du Bureau de santé public de Sudbury et du district.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE, PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUMISSIONS

- C-7 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 2 juillet 2002, au sujet du Contrat 2002-21: réfection du Kingsway/boulevard Lasalle.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-8 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 3 juillet 2002, au sujet de la commémoration pour des groupes de personnes décédées, dans la zone désignée du cimetière commémoratif municipal et de l'installation d'un monument dédié aux femmes victimes de violence.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-9 Rapport de la directrice directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 3 juillet 2002 au sujet du changement de nom de l'école St- Jean pour «Minnow Lake Place/Place Minnow Lake».
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-10 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 3 juillet 2002 au sujet de la modification du règlement sur le fonds de réserve pour inclure une réserve à l'intention du parc Whitewater et tout revenu net provenant de la course d'embarcations à moteur à placer dans cette réserve aux fins d'améliorations au parc Whitewater.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-188A}
- C-11 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 2 juillet 2002 au sujet de la modification de la politique du Handi-Transit - Transport de personnes ayant des déficiences physiques.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-199A}
- C-12 Rapport du directeur général des Services publics daté du 3 juillet 2002, et accompagné de pièces jointes, au sujet de l'entente d'échange continue de services de sécurité.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-198A}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS (suite)

- C-13 Rapport du directeur général des Services publics daté du 24 juin 2002 concernant des contrats pour le service de collecte des déchets.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-204A}

RÈGLEMENTS

- 2002-126 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉSIGNER LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 26, RUE BLOOR DANS L'ANCIENNE VILLE DE CAPREOL, MAINTENANT VILLE DU GRAND SUDBURY À TITRE DE PROPRIÉTÉ DE VALEUR ARCHITECTURALE ET HISTORIQUE EN VERTU DE L'ARTICLE IV DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO L.R.O. 1990, C.O.18, TELLE QUE MODIFIÉE
- Réunion du 9 juillet 2002 du Comité de planification 2002
- 2002-165A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-34A POUR NOMMER DES FONCTIONNAIRES POUR LA VILLE DU GRAND SUDBURY
- (Ce règlement actualise le règlement TB-44 sur la nomination du Conseil de transition pour permettre de régler les questions de départs des employés depuis ce temps. Il permet de nommer Wayne Ropp à titre de chef intérimaire des pompiers, Doug Wuksinic à titre de directeur général des Services corporatifs et de directeur général intérimaire des Services d'urgence, et Catherine Sandblom à titre de directrice générale intérimaire de la Santé et des Services sociaux.)
- 2002-187A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 9 JUILLET 2002.
- 2002-188A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC POWER EVENTS INTERNATIONAL INC. PERMETTANT L'UTILISATION DU PARC WHITEWATER ET L'APPORT D'AUTRE ASSISTANCE POUR LE 11^E CHAMPIONNAT ANNUEL CANADIEN D'EMBARCATIONS À MOTEUR.

Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 25 juin 2002.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS

- 2002-189A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ACCORD DE SERVITUDES ET DE CONSENTEMENT DE LA VILLE À LA CORPORATION DES RÉSEAUX THERMIQUES DE SUDBURY AUX FINS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION.
- (Ce règlement permet d'accorder des servitudes à la CRTS sous certaines rues, allées et voies de doublement du centre-ville. Ancien règlement de l'ancienne municipalité régionale de Sudbury.)
- 2002-190 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONSIDÉRER CERTAINS TERRAINS À L'ANGLE DES RUES ST-GABRIEL ET ST-RAPHAEL, PLAN 53M-365 COMME NE FAISANT PAS PARTIE D'UN PLAN DE SUBDIVISION AUX FINS DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 49 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.
- Résolution 2002-23 du comité de planification
- 2002-191A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-85, UN RÈGLEMENT POUR NOMMER DES AGENTS D'EXÉCUTION DE LA LOI POUR L'APPLICATION DES ARTICLES DU RÈGLEMENT 2001-1 PORTANT SUR LA PROPRIÉTÉ
- (Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de la loi sur la propriété privée.)
- 2002-192A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES MUNICIPALITÉS DE L'ONTARIO POUR LA CONFÉRENCE DE 2003.
- Un mémorandum d'accord est requis pour cet événement. Ce règlement autorise le directeur général des Services de développement économique et de planification à conclure un accord au nom de la Ville du Grand Sudbury.
- Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 3 juillet 2002, et accompagné de pièce jointe.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-193T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
- Résolution 2002-392 du Conseil
- (Chemin Algonquin, Sudbury.)
- 2002-194 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS À PROCURER DANS LE CADRE DES DEMANDES DE REZONAGE, DE MODIFICATIONS AU PLAN OFFICIEL ET DE PROJETS DE PLANS DE LOTISSEMENT.
- (Ce règlement permet de maintenir les exigences de l'ancienne municipalité régionale de Sudbury détaillant les renseignements à fournir sur les formulaires de demande)
- 2002-195A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN CONTRAT D'EXPERTS-CONSEILS EN COURTAGE SUR LE GAS NATUREL AVEC A. E. SHARPE
- Résolution 2002-401 du Conseil
- 2002-196 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-287F SUR LE FONDS DE RÉSERVE
- Rapport de la directrice des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 3 juillet 2002.
- 2002-197A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LA MYTHS AND MIRRORS COMMUNITY ASSOCIATION POUR LA CRÉATION D'UNE MURALE SUR LE CHEMINEMENT PIÉTONNIER DE LA RUE ELGIN.
- Rapport de la directrice des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 3 juillet 2002.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-198A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD CONTINU DE SERVICES DE SÉCURITÉ AVEC LES AUTORITÉS COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ RELATIVE À L'ÉLECTRICITÉ
- Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 3 juillet 2002.
- 2002-199A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-220A POUR METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE DE TRANSPORT DE PERSONNES AYANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES ET HARMONISER LES SERVICES DU HANDI-TRANSIT
- Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des loisirs, daté du 2 juillet 2002.
- 2002-203A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER CERTAINES PARCELLES DE TERRAIN COMME FAISANT PARTIE DU SYSTÈME ROUTIER DE LA VILLE.
- (Ce règlement est présenté au Conseil chaque année. Il permet de déclarer formellement comme faisant partie du système routier, tous les petits tronçons de route qui ont été achetés ou acquis autrement par la Ville, à ces fins. (Il y est également question notamment d'un certain nombre d'élargissements, de transferts de lots, de triangle de visibilité.)
- 2002-204A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC CANADIAN WASTE SERVICES.
- Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 24 juin 2002.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-205T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.
- Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 3 juillet 2002.
- 2002-206A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LES SUBVENTIONS 2002 AUX ARTS ET À LA CULTURE
(Ce règlement est requis en vertu de l'article 113 de la Loi sur les municipalités pour autoriser les Services aux citoyens et des Loisirs à accorder des subventions à divers organismes communautaires pour certaines activités dans l'intérêt de la municipalité. Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des loisirs daté du 19 juin 2002. Les fonds de ces subventions ont été identifiés et approuvés dans le cadre du budget.)
- 2002-210Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE
- Réunion du 25 juin 2002 du Comité de planification.
- (Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «industrielle d'extraction» pour permettre l'établissement d'une fosse de sable et de gravier sur le site. La fosse est prévue pour procurer le matériel nécessaire pour la fermeture de la mine et le développement de la mine dans la région nord de la fosse proposée. La propriété en question est également le sujet d'une demande de permis (agrégats) auprès du Ministre de des Ressources naturelles, en vertu de la Loi sur les ressources en agrégats. - Falconbridge Limited (route privée), Parcelle 51179 S.E.S., Lots 9 et 10, Concession 2, Canton de MacLennan)
- 2002-211Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY
- Réunion du 9 juillet 2002 du Comité de planification.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «C2», afin de permettre les usages commerciaux généraux qui comprendraient les utilisations «au détail» sur la propriété en question - Trinity Development Group - rue Marcus).

2002-212P 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 212 DU PLAN OFFICIEL POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY.

Réunion du 9 juillet 2002 du Comité de planification.

(Cette modification permet de changer la désignation d'utilisation du terrain en question de «industrie légère/district commercial de service» pour lui attribuer la désignation «district commercial général», afin de permettre les utilisations commerciales générales, y compris l'exploitation d'un magasin de détail. Trinity Development Group - rue Marcus).

2002-213F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PRÉLEVER DES FRAIS SPÉCIAUX (PERSONNES) DANS LA ZONE D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES DU CENTRE-VILLE, ÉVALUÉE À DES FINS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2002.

Ce règlement permet d'établir le budget annuel pour la Z.A.A.. tel qu'indiqué par le Conseil lors des sessions budgétaires.

2002-214F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PRÉLEVER DES FRAIS SPÉCIAUX (PERSONNES) DANS LA ZONE D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES DU MOULIN À FLEUR, ÉVALUÉE À DES FINS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2002

Ce règlement permet d'établir le budget annuel pour le B.I.A. tel qu'indiqué par le Conseil lors des sessions budgétaires

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-215 2 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER, ET TRANSFÉRER UNE PARTIE DE TERRAIN RÉSERVÉ POUR UNE ROUTE NON OUVERTE DANS LA SUBDIVISION MALLARDS LANDING.

(Dalron Construction Limited - Comité de planification de juillet)

Ce règlement apparaît dans le cadre de deux lectures seulement et devra être annoncé pendant quatre semaines consécutives à la suite desquelles il sera présenté de nouveau au Conseil le 22 août 2002, aux fins d'une troisième et dernière lecture.

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-14 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 3 juillet 2002, au sujet du budget provincial.
(À TITRE D'INFORMATION)
- C-15 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 2 juillet 2002, au sujet du remplacement des buses de la route municipale 80.
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES **{AUCUNE}**

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 25 juin 2002 au sujet du programme de stationnement au centre-ville.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-2 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 2 juillet 2002 au sujet du projet de plan financier à court terme.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

- R-3 Rapport du directeur des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 4 juillet 2002 au sujet du projet de loi 140 Redressement fiscal - Recouvrement d'un pourcentage de réduction 2002 et dates d'échéances fiscales *pour classes plafonnées*.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {RÈGLEMENT 2002-217F}

2002-217F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉLÉGUER DES POUVOIRS AU TRÉSORIER MUNICIPAL AFIN D'ÉTABLIR DES POURCENTAGES DE «RECOUVREMENT» POUR L'ANNÉE FISCALE 2002 POUR LES CLASSES DE PROPRIÉTÉ MULTIRÉSIDENTIELLE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 4 juillet 2002

(Ce règlement permet d'établir des pourcentages de réductions fiscales qu'il faudra tenir en réserve afin de financer le plafonnement de 5% pour les augmentations liées à l'évaluation foncière. Tenant compte des dates d'échéance pour le paiement de l'impôt foncier, on demande au Conseil de déléguer les pouvoirs nécessaires au Trésorier municipal.

- R-4 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 5 juillet 2002 au sujet de variations du règlement municipal 2001-2 sur les achats, au sujet de la remise de devis pour la maintenance estivale des routes.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

MOTIONS

- R-5 **Présentée par le Maire Gordon :**

ATTENDU QUE l'opérateur indépendant du marché de l'électricité propose la mise en place d'un système de tarification par région pour l'électricité (soit la formation du prix en fonction des coûts marginaux locaux);

ET ATTENDU QUE la mise en oeuvre d'une telle tarification pour l'électricité donnera lieu à un nouveau système selon lequel les consommateurs assumeront des coûts reliés au lieu de leur domicile;

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

R-5 Présentée par le Maire Gordon : (suite)

ET ATTENDU QUE la mise en place d'une telle tarification pourrait donner lieu à des tarifs plus élevés pour les consommateurs du nord de l'Ontario et d'autres régions rurales de la province que pour les consommateurs des régions urbaines du sud de l'Ontario;

ET ATTENDU QUE la mise en place d'une telle tarification pourrait aller à l'encontre de la croissance en matière d'emplois et du développement économique dans le Nord, ainsi que des buts recherchés en ce qui concerne l'initiative Smart Growth telle qu'elle s'applique au nord de l'Ontario;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury demande par la présente au gouvernement de la province de l'Ontario de ne pas approuver la mise en oeuvre d'un tel système de tarification pour l'électricité;

ET ATTENDU QUE des copies de cette résolution seront envoyées à l'honorable Ernie Eves, premier ministre de l'Ontario, à l'honorable Chris Stockwell, ministre de l'Environnement et de l'Énergie, à l'Association des municipalités de l'Ontario, à la Fédération des municipalités du nord de l'Ontario, aux maires, aux conseillers et aux conseils de l'Association des municipalités du nord de l'Ontario et à tous les membres locaux de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Lettre du Maire Gordon datée du 4 juillet 2002.

R-6 Présentée par le Conseiller Bradley :

ATTENDU QUE le comité consultatif «Eye in the Sky» des Lions a reçu le Prix d'excellence 2001 de la Commission ontarienne pour la lutte contre le crime ;

ET ATTENDU QUE le projet de surveillance télévisée "Eye in the Sky" des Lions visant le centre-ville de la Ville du Grand Sudbury semblait être le premier en Ontario, sinon au Canada, consistant à utiliser la surveillance télévisée en circuit fermé à titre d'outil pour le maintien de l'ordre;

ET ATTENDU QU'une évaluation de l'efficacité du projet «Eye in the Sky» entreprise par le cabinet d'experts-conseils KPMG et terminée en mai 2000, a permis de conclure ce qui suit :

«Notre analyse indique que le projet «Eye in the Sky» a permis d'empêcher au moins 300 et jusqu'à 500 vols qualifiés, agressions, vols et autres crimes, ce qui a permis d'économiser la somme de 800,000 \$ en pertes directes»;

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

R-6 **Présentée par le Conseiller Bradley : (suite)**

MOTIONS (suite)

ET ATTENDU QUE dans les trois ans suivant l'introduction du système de surveillance télévisée en 1996, les arrestations relatives à la prostitution et aux infractions en matière de drogue ont augmenté de 18% en moyenne par année, ce qui témoigne de l'efficacité d'un tel système dans la détection d'infractions;

ET ATTENDU QUE l'étude de KPMG a permis de conclure que les infractions criminelles au centre-ville du Grand Sudbury ont diminué plus rapidement que dans d'autres collectivités dans le nord de l'Ontario et que la sécurité publique est améliorée en raison de l'utilisation d'un tel système qui a permis à la police de retrouver des enfants perdus, de localiser des patients enfuis de l'hôpital et de prévenir des suicides ;

ET ATTENDU QUE les dollars des taxes municipales n'ont pas servi à acheter les caméras ni à financer le projet actuel, et ce, grâce à la générosité du public(???) et d'organismes communautaires et de sociétés privées qui ont spontanément offert de financer le projet de surveillance. Ce sont :

- Le Club des Lions de Sudbury
- Sudbury Metro Centre
- Northern Voice and Video
- Services publics du Grand Sudbury
- Sociétés d'assurance
- Canadien Pacifique
- Ontario au travail.

ET ATTENDU QUE le projet de surveillance télévisée en circuit fermé au centre-ville du Grand-Sudbury reçoit l'appui des citoyens de tout âge;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury adopte par la présente l'utilisation d'un système de surveillance télévisée pour réprimer les activités criminelles et procurer à nos citoyens, et surtout aux aînés qui résident au centre-ville, un sentiment de sécurité;

ET QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury reconnaît publiquement par la présente le bon travail du comité consultatif des Lions et le félicite pour ses efforts et son dévouement visant à faire de la Ville du Grand Sudbury un milieu de vie plus sécuritaire;

ET QUE des copies de la présente résolution seront envoyées à L'honorable Lawrence MacAulay, Solliciteur général du Canada, L'honorable David Young, Procureur général et ministre délégué aux Affaires autochtones , M. Andy Humber, président, Conseil des Services de police du Grand Sudbury, au Chef de police, Ian Davidson, et à M. Tom Walton, président du comité consultatif «Eye in the Sky» des Lions.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

ADDENDA

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

***UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 H.}***

2002-07-05

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**